



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/1998/L.14
10 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Buenos Aires, 2-13 novembre 1998
Point 2 h) de l'ordre du jour

QUESTIONS D'ORGANISATION

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES ORGANES CRÉÉS EN APPLICATION
DE LA CONVENTION AU COURS DE LA PÉRIODE 2000-2001

À sa neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI), a décidé de transmettre à la session plénière de la Conférence des Parties pour examen plus avant le projet de décision suivant établi par le Président du SBI :

Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention au cours de la période 2000-2001

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

1. *Décide* que le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 sera le suivant :

- a) Première série de sessions en 2000 : du 5 au 16 juin;
- b) Seconde série de sessions en 2000 : du 16 au 27 octobre;
- c) Première série de sessions en 2001 : du 21 mai au 1er juin;
- d) Seconde série de sessions en 2001 : du 29 octobre au 9 novembre;

2. *Décide en outre* que selon l'usage, et à supposer que la Conférence des Parties continue de se réunir chaque année, la seconde série de sessions de chacune de ces deux années englobera une session de la Conférence des Parties.
